

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	38	38 + 3 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, William GRAFF, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS et Jocelyne PANO par Pierre JULIEN.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Contrat territorial relatif au projet de rapprochement fusion entre SLH et LOGIEST

N° de délibération : 30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
38	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

La création du Groupe Action Logement en janvier 2017 est issue de la réforme de l'organisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction et de la distribution des emplois de cette participation.

Acteur de premier plan de l'économie sociale, Action Logement met en œuvre la politique de l'Habitat au service des territoires, des entreprises et des salariés et s'appuie sur deux outils complémentaires :

- Un pôle « services » dédié aux besoins des salariés pour rapprocher le logement et l'emploi et qui finance le logement et les politiques publiques.
- Un pôle « Immobilier » qui produit une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins des salariés au plus près des besoins des territoires.

Engagée fin 2017, la restructuration des du groupe Action Logement vise à une plus grande cohérence territoriale dans la gestion des patrimoines et à une meilleure efficacité au service des partenaires locaux.

Afin d'engager la mise en œuvre de cette stratégie, les Conseils d'Administration ont validé le 14 février 2019 et le 10 juillet 2020 l'engagement du processus de rapprochement entre les deux Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) lorraines que sont LOGIEST et SLH.

Dans le cadre de ce rapprochement, il est proposé d'annexer au protocole de fusion un Contrat Territorial avec les collectivités en charge de la politique de l'habitat et délégataires des aides à la pierre sur leur territoire d'intervention.

Après accord sur la future gouvernance, les équipes techniques en charge du dossier ont élaboré ce projet de contrat déclinant les engagements, actions à coordonner sur le territoire des collectivités concernées et l'ancrage territorial de la future entité.

SLH et LOGIEST sont gestionnaires de 24 000 logements dont 19 000 à Metz pour LOGIEST. Pour le territoire du Bassin de Pompey, cela représente un patrimoine total de plus de 600 logements (25 % du parc locatif social). A noter qu'un point d'accueil sur le Bassin de Pompey pourrait être installé eu égard au parc porté par ces deux structures.

Un conseil territorial sera constitué pour assurer le suivi et l'actualisation de l'ensemble des engagements pris.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'être signataire du Contrat Territorial et de disposer d'un siège au Conseil Territorial (un titulaire, un suppléant).

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer le projet de contrat territorial ci-annexé.

DESIGNE M. Sébastien DOSE en tant que membre titulaire du conseil territorial représentant du Bassin de Pompey.

DESIGNE M. Dominique VOINSON en tant que membre suppléant du conseil territorial représentant du Bassin de Pompey.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC